

CALENDRIER DES EPREUVES

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

AERONAUTIQUE**Option A : Avionique 25305****Option B : Systèmes 25306****Option C : Structure 25307**

Métropole - Réunion - Mayotte

Dates	Horaires Durée	Epreuves	Nature
Lundi 3 juin 2024	10h00 à 12h00	EG1A - Partie Français	écrite
	14h00 à 15h00	EG5 - Prévention santé environnement	écrite
	16h00 à 17h30	EG2 - Mathématiques Sciences physiques et chimiques	écrite
Mardi 4 juin 2024	14h00 à 15h00	EG4 – Langue vivante obligatoire	écrite
Mercredi 29 mai 2024	14h00 à 16h00	EP1 – Utilisation de la documentation technique	écrite
A l'initiative de chaque académie A partir du Jeudi 2 mai 2024	Durée : 4 heures	EP3.A - Option A : Avionique Réalisation et contrôle d'une opération de production	pratique
	Durée : 6 heures	EP3.A - Option B : Systèmes Assistance en piste et réparation d'aéronefs	
	Durée : 4 heures	EP3.A - Option C : Structure Réalisation et contrôle d'une opération de production	
	Durée : 10 minutes	EP3.B – Chef d'œuvre	orale
	Durée : 3 heures	EP2 - Préparation et réalisation d'une opération de montage et démontage	pratique
A l'initiative de chaque académie		EG3 - E.P.S.	pratique
	Durée : 15 minutes	EG1C - Partie Histoire-Géographie et enseignement moral et civique	orale
	Durée : 10 minutes	EG1B – Partie français	orale
	Durée : 12 minutes	UF - Epreuve facultative	orale
A l'initiative de chaque académie à partir du 22 avril 2024	Durée : 6 minutes	EG4 – Langue vivante obligatoire	orale

(1) La langue vivante choisie au niveau de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédants 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme.